

DEMANDE DE LOCATION

laisser en blanc (à remplir par la gérance)

Immeuble propriété de	Ancien locataire:
Annuel	Mensuel
Loyer net Fr.	Loyer net Fr.
Chauffage & eau chaude Fr.	Chauffage & eau chaude Fr.
Total Fr.	Total Fr.
Durée du bail: 1 an soit du au	(sauf pour le 1er janvier)
Délai de résiliation:	Renouvellement:

La/les personne(s) ci-dessous souhaite(nt) soumettre leur candidature à l'attribution de l'appartement situé à

l'adresse suivante: étage: n° N. de pièces

PRENEUR DU BAIL

CONJOINT/COLOCATAIRE

Nom:
Prénom:
Date de naissance:
Origine (indiquer permis de séjour)
Etat civil:
Adresse actuelle:
Localité:
Tél privé:
Tél prof.:
Adresse e-mail:
Profession:
Employeur:
Revenu / salaire:
Gérance actuelle / depuis le:
Références:

Nombre de personnes adultes: enfants: animaux:

En cas d'admission, vous devrez établir une garantie équivalente à trois mois de loyer net soit: Fr.

Par quel biais souhaitez-vous conclure cette garantie? Banque . Swisscaution

Le bail doit-il être établi au nom des deux conjoints ou colocataires? oui non

Remarques:

Le gérant se réserve le droit de refuser ou d'accepter cette proposition dans le délai de dix jours dès aujourd'hui. Si malgré la décision du gérant, le soussigné refuse de donner suite à sa proposition, il sera tenu de verser immédiatement, pour couvrir les frais et dérangements, une somme égale au 1% du loyer annuel

Date de l'inscription: Signature:

Adresse du courrier:

Formulaire à retourner avec les annexes suivantes:

- feuille de salaire des trois derniers mois
- attestation de l'office des poursuites
- 2ème page complétée

André Duvoisin SA
"Location Confrérie"
rte des Flumeaux 11
1008 Prilly

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LE REGLEMENT DES LOYERS

Cocher le système de paiement que vous désirez effectuer et signer à côté de la case

Nécessite Internet		Ne nécessite pas internet	
<p style="text-align: center;">E-banking / Yellownet</p> <p>En utilisant un BVR mensuel, vous pouvez effectuer votre paiement via les services de gestion par internet de votre compte bancaire ou postal.</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">L'e-facture</p> <p>Des factures électroniques vous sont envoyées sous forme informatique par le canal de l'e-banking au lieu d'être déposées dans votre boîte aux lettres avec votre courrier. En quelques clics, vous les contrôlez et les validez sur votre écran. Grâce à l'e-facture, vous restez entièrement maître de l'opération, puisque vous pouvez refuser en un clic une facture que vous contestez.</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Le débit direct/LSV</p> <p>Grâce à l'ordre permanent de la banque (LSV) ou au débit direct (DD) de la poste, le montant du loyer est automatiquement débité par nos soins, à la date d'échéance, de votre compte en banque ou de votre compte postal. Vous avez toutefois la possibilité de faire opposition dans les 30 jours sur l'avis de débit.</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Vous êtes client à la</p> <p><input type="checkbox"/> Banque <input type="checkbox"/> Poste</p>	<p style="text-align: center;">L'ordre permanent</p> <p>La Poste et les banques offrent depuis longtemps ce mode de pratique. Il vous suffit de remettre à votre conseiller bancaire ou postal un BVR mensuel, en lui précisant le jour du débit souhaité, et l'ordre sera automatiquement généré. Vous pouvez également configurer un versement automatique via votre service d'E-banking ou Yellownet.</p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><input type="checkbox"/> Je préfère recevoir les 12 BVR imprimés et accepte qu'un montant de Fr 25.- soit porté à ma charge lors de chaque envoi annuel</p> <p>.....</p>			